



Utilisation frauduleuse des bornes incendie

Par **APREMONT01**, le **08/09/2016 à 11:42**

Bonjour, certains agriculteurs prennent, sans autorisation, l'eau au bornes à incendie. quelle sont les réelles sanction ? Est-ce formellement interdit ? Existe-t-il un arrêté précisant l'interdiction d'une telle utilisation ? réponse urgente merci

Par **chaber**, le **08/09/2016 à 11:53**

bonjourrrrrn briser les scellés pour utiliser une bouche d'incendie constitue une effraction et un délit.rnrnle maire peut porter plainte

Par **Visiteur**, le **08/09/2016 à 17:25**

Bonjour,rnIl peut arriver que des communes donnent l'autorisation exceptionnelle en cas de sécheresse grave pour la sauvegarde d'une culture.

Par **morobar**, le **08/09/2016 à 18:02**

C'est tout à fait irrégulier, car en outre les agences de bassin prélèvent une taxe sur les volumes d'eau utilisée à l'irrigation.